

DECISION N° 2026-005

Atribution du marché de Maitrise d'œuvre pour l'agrandissement du casier plâtre et création du casier VIII g au CETRAVAL de Malleville-sur-le-Bec

Le Président du Syndicat de Prévention, Collecte et Valorisation des déchets dans l'Ouest de l'Eure (PRECOVAL),

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, confiant au Président les délégations relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € ainsi que toute décision concernant les modifications de marchés qui n'entraînent pas une évolution du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Au terme d'une consultation lancée en procédure adaptée ouverte ;

Ayant connaissance du rapport d'analyse des offres ;

Connaissant les besoins de la collectivité ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de « Maitrise d'œuvre pour l'agrandissement du casier plâtre et création du casier VIII g au CETRAVAL de Malleville-sur-le-Bec » (n° 2025-PREC-022) à la société **SAS BETA ENVIRONNEMENT** dont le siège social est situé au 297, rue Saint-Pierre – 85170 LES LUCS SUR BOULOGNE.

Article 2 : Le marché débute à compter du 02/03/2026 pour une durée prévisionnelle de 12 mois.

Article 3 : Le marché est à prix global forfaitaire défini ci-dessous :

- Montant estimatif de la tranche ferme 43 890 € HT.

Article 4 : D'inscrire les crédits nécessaires à la prestation au Budget Primitif 2026.

Fait à Bernay, le 12 janvier 2026,

Par délégation du Comité Syndical,

Le Président

Jean-Pierre DELAFORE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.